

LA GAZETTE MUNICIPALE

Bulletin d'information



Mairie

Place de la Mairie

25360 NANCRAY

Tel : 03.81.55.21.66

Fax : 03.81.60.10.56

contact@mairie-nancray25.fr

novembre 2014

L'édito du Maire

L'hiver, la neige,

Oui l'hiver approche avec ses joies et ses désagréments

Qui dit hiver dit neige, froid, gelées, ski, luge, bob, bonhommes de neige, etc.

Qui dit neige, dit déneigement, ...

Le plan déneigement pour notre village est prêt, il a été préparé par M. Norbert Anguenot en collaboration avec les employés de la voirie.

La commune prend en charge le déneigement des rues et aussi celui des trottoirs permettant d'accéder aux lieux publics. Je rappelle à tous les habitants que chacun a l'obligation de déneiger le trottoir situé devant chez lui en cas de chute de neige ou en cas de verglas.

Cet acte de citoyen permet à tous de se déplacer facilement et sans risques. Il est interdit de pousser ou d'entreposer la neige sur la voie publique y compris les trottoirs.

Je rappelle également, qu'il est interdit de stationner sur la chaussée ou sur le trottoir pour ne pas gêner les travaux de déneigement.

Mettons en place des solidarités entre générations. Gardons le contact avec nos voisins, surtout si ceux-ci sont seuls, malades ou âgés. Entraidons-nous dans les moments difficiles.

Profitons également de ces longues soirées pour se rencontrer pour tisser des liens entre voisins, jouer aux cartes, écouter de la musique, essayons de vivre de bons moments ensemble.

Cette période qu'est l'hiver doit être vécue un peu au ralenti, essayons de réaliser des choses que nous n'avons pas le temps de faire les autres moments de l'année : bricolage, lecture, peinture, dessins, etc. Vivons aux rythmes de la nature et des saisons.

Bien cordialement

Frédéric SALVI

Les échos du conseil municipal

SYNTHESE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2014

Décisions modificatives :

Budget CCAS : Suite au plus grand nombre de membres, les cotisations URSSAF augmentent de 16 €.

15 voix pour.

Budget du service de l'assainissement : Les emprunts arrivant en fin de remboursement, les intérêts baissent et le capital remboursé augmente. Il convient donc de réduire dans le poste " Dépenses d'exploitation " la dotation aux amortissements de 116 €, les intérêts d'emprunt de 300 € et d'augmenter de 296 € le virement à la section d'investissement. Le poste " Dépenses d'exploitation " sera diminué de 120 €. Les postes " Dépenses d'investissement " et " Recettes d'investissement " augmentent chacun de 180 €.

15 voix pour.

Budget de l'exploitation forestière : Compte tenu de la bonne vente des bois, il convient d'augmenter le poste " Recettes de fonctionnement " de 55 594 €. Il est proposé des versements de 2 000 € à l'entretien des bois et forêts et 28 000 € au budget principal.

15 voix pour.

Budget principal : Augmentation des charges à caractère général de 43 796 € (consommations d'électricité, entretien de bâtiments suite à effractions, travaux à l'école, ...). Diminution des charges de personnel suite au départ de l'employé en contrat d'avenir et à son remplacement partiel. Le poste " Dépenses sécurité voirie, trottoirs, panneaux " est de 16 000 €. Quelques devis reçus mais aucune décision prise.

12 voix pour et 3 abstentions.

Assiette et coupes de bois 2015 :

Ventes aux adjudications générales : énumérations des parcelles de résineux et de feuillus.

Vente de gré à gré, contrats d'approvisionnement : avis défavorable de la commission.

Chablis : la commune souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre.

Le conseil désigne Norbert ANGUENOT, Frédéric SALVI et Jean SANCEY-RICHARD comme garants de la bonne exploitation des bois.

14 voix pour et 1 abstention.

Désignation d'un référent auprès de la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) : Jean SANCEY-RICHARD est nommé.

14 pour et 1 abstention.

Charte citoyenne de la préservation des espaces agricoles proposée par les jeunes agriculteurs : 11 voix pour et 3 abstentions.

Indemnité de gardiennage de l'église communale : c'est une demande du préfet pour un montant de 474,22 €.

12 voix pour et 3 abstentions.

Taxe d'aménagement : cette taxe de 5 % doit être revotée avant le 30 novembre pour être applicable au 1er janvier 2015.

Elle est mise au vote pour le même taux de 5 %. 10 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

Baisse des dotations de l'état : soutien à la motion de l'AMF (Association des Maires de France).

5 voix pour et 10 abstentions.

Acquisition de voirie : la SCI Margot et Louis propose à la commune d'acquérir pour l'€ symbolique des voiries au lieu-dit la Carre. Après discussion, il s'avère nécessaire de vérifier certains documents. La délibération est ajournée.

Implantation d'un poste de transformation ERDF, constitution de servitude : le maire est autorisé à signer l'acte authentique concernant cette parcelle à la Combe Saint Vallier, par 15 voix pour.

Mise à disposition d'une salle pour les jeunes : après avoir rencontré les jeunes et écouter leurs souhaits, la commission animation propose de mettre à disposition une salle au rez-de-chaussée de la mairie. Cette salle est actuellement occupée par l'Association des Parents d'Elèves qui accepte de la libérer.

15 voix pour.

Mise en location de la balayeuse : 80 € par jour, 300 € par semaine, 1 000 € de caution pour les particuliers, pas de caution pour les communes.

15 voix pour.

Déclassement d'un chemin rural : suite à la demande de M. et Mme Gabriel BOURDIER, suite aux conclusions et à l'avis favorable du commissaire enquêteur, le maire est autorisé à signer toute pièce relative à ce dossier, par 15 voix pour.

Questions diverses :

Suite à la non distribution du courrier le 12 novembre et à l'appel de Frédéric SALVI, la Poste dit que ça ne se renouvellera pas. Concernant un panneau publicitaire au musée, 10 commerçants ou artisans seraient intéressés.

Le contrat de Delphin ROBERT est prolongé de 6 mois.

Vente de tabac : l'affaire suit son cours et est en bonne voie.

Le programme de déneigement est prêt.

Il a été trouvé 10 sacs poubelles remplis de feuilles et d'herbe près du château d'eau alors que l'accès aux déchetteries est gratuit.

Nous rappelons que le CR est lisible in extenso au tableau d'affichage



La vie associative

✓ JUDO CLUB NANGRAY



Un an déjà !

Un an que nous sommes dans notre nouveau dojo qui, avec ses 80 m² de tapis, nous permet d'évoluer en toute indépendance et nous donne une liberté dans l'organisation de nos séances très appréciable. Cette structure devenait de plus en plus indispensable étant donné l'importance de nos effectifs puisque cela fait maintenant 7 saisons que nous sommes aux alentours des 90 licenciés (97 exactement la saison dernière sur les tatamis). Nos judoka sont très jeunes puisque la moitié de nos licenciés a moins de 9 ans (conformément à la moyenne nationale d'ailleurs), ce qui montre que l'effort entrepris pour faire connaître notre club par l'intermédiaire de la presse et des différents stages que nous organisons porte ses fruits.



De cette dynamique, accompagnée d'une gestion rigoureuse, découle une situation financière très saine qui nous permet depuis maintenant 10 saisons de ne pas augmenter nos cotisations et de vous offrir une activité à un coût très attractif. Elle nous permet également d'investir dans des équipements pour notre nouvelle salle sans pour autant compromettre l'avenir du club.

La saison 2013-2014 fut très bonne sur les tapis puisque la participation d'un petit groupe aux compétitions départementales et régionales nous a donné l'année dernière au championnat du Doubs 4 titres de champions avec Jade HARRATE, Lucie MEYER, Alexandre GLEJZER et Maverick RUEFF et en ce qui concerne le niveau régional un titre pour Alexandre GLEJZER au championnat de Franche-Comté, une place de 2ème pour Lucie et un titre pour Maverick RUEFF à la coupe régionale cadets. Ont également participé à ces compétitions Eva et Laure DESCHAMPS, Louis GARROT et Pierre-Elie MOINE. S'étant bien illustrés au niveau régional, Alexandre a participé aux inter-régions minimes où il termine 2ème ainsi qu'à des tournois internationaux et Maverick à la Coupe de France Cadettes organisée dans le Puy de Dôme. Signalons également la bonne saison de Nicolas GLEJZER, licencié à Franche-Comté Judo mais qui s'entraîne encore avec nous, qui a participé à la phase finale du championnat de France Cadets.

Je tiens particulièrement à tous les féliciter et à remercier nos professeurs pour la qualité de leurs cours et de leur encadrement sur ces compétitions et j'adresse un merci tout spécial à Jean-Marc DESCHAMPS qui a accompagné tout au long de la saison nos compétiteurs benjamins et minimes sur les compétitions départementales et régionales. Merci également à Victoire qui, après 3 années passées à enseigner à nos "petits", nous quitte. Je souhaite à cette occasion la bienvenue à Pierre-Loup SAUTIERE qui la remplace.

Si nos compétiteurs sont la vitrine du club dans les compétitions officielles, je ne voudrais surtout pas oublier tous nos petits judokas qui nous ont représentés en participant à des tournois amicaux, et ce quels que soient leurs résultats.

La saison dernière a été également marquée par 2 nouveautés :

- une catégorie sport adaptée lors de notre tournoi annuel initiée par Manue KLEIN,
- grâce à l'enthousiasme de Jean-Pierre GLEJZER, la participation de certains de nos judokas à un tournoi international qui s'est déroulé en Pologne. Cette belle aventure sportive et humaine a permis de tisser des liens d'amitiés avec d'autres clubs étrangers que nous espérons d'ailleurs voir participer cette année à notre tournoi.

La section jujitsu self-défense entre quant à elle dans sa 10ème saison. Le groupe s'est étoffé l'année dernière et ce sont maintenant 15 à 20 jujitsuka qui montent désormais sur les tapis le mardi soir. Cette activité permet une activité physique adaptée au rythme de chacun, adolescent ou adulte, judoka ou non judoka, pratiquant confirmé ou débutant, le tout dans une ambiance très conviviale, mais néanmoins studieuse. Venez essayer et vous joindre à eux.

Je remercie également tous les bénévoles et notamment les membres du bureau qui œuvrent souvent dans l'ombre pour vous offrir les meilleures prestations possibles et les moments conviviaux (démonstrations, repas, apéritifs....) qui rythment notre saison. Je souhaite remercier Aude BONNET qui a décidé de nous quitter.

Je terminerai en vous souhaitant de trouver cette saison dans la pratique du judo et du jujitsu au sein de notre club ce que vous y recherchez. Nous ferons en tout cas tout ce que nous pourrons pour vous apporter satisfaction.

Bonne saison à tous.

Le Président,

Denis LAPOSTOLET



Article :

" L'association des Parents d'Élèves - APE - contribue au financement d'activités et sorties scolaires de l'école de Nancray. Ce financement permet de réduire le coût des sorties et les rendre plus accessible aux familles de la commune.

C'est grâce à l'implication de parents motivés dans la réalisation d'actions ponctuelles que l'APE peut apporter sa contribution à la vie de l'école. C'est dans une bonne ambiance générale que l'association réalise ses actions ; chaque bénévole s'implique selon ses envies et ses possibilités, sans obligation.

Pour cette fin d'année l'APE participe à 2 actions de Noël :

- La tenue de la caisse et du vestiaire du concert de Noël donné par l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon à la salle des fêtes de Nancray le Samedi 29 novembre au soir ;

- La tenue d'un stand de crêpes et autres préparations au traditionnel Marché de Noël du Musée des Maisons Comtoises de Nancray les 6 & 7 décembre prochains.

Les membres de l'APE ne peuvent réaliser seuls ces actions : nous avons besoin de bonnes volontés, quelque que soit le temps que vous pouvez passer.

Alors, si vous souhaitez contribuer au bien-être de nos enfants à l'école, n'hésitez pas à nous contacter !

Samuel Guichard - Président : 09 66 83 77 52 - ms.guichard@gmail.com<<mailto:ms.guichard@gmail.com>>

Sandra Oncle - Vice-président : 03 81 60 71 57 - oncle.sandra@orange.fr<<mailto:oncle.sandra@orange.fr>>

Jérémy Lagrange - Secrétaire : lagrangejeremy@orange.fr<<mailto:lagrangejeremy@orange.fr>>

Cendrine Gry : Trésorière : 03 81 63 04 64 - cendrine.gry@gmail.com<<mailto:cendrine.gry@gmail.com>>"



Le club en 2014 a engagé trois équipes dans divers groupes de championnat régionaux

Equipes 1 et 2 championnat licenciés, et équipe 3 championnat vétérans

L'équipe 1 s'est brillamment comportée et a terminée à la première place de son groupe ce qui lui permet pour 2015 de jouer en division supérieure

L'équipe vétérans a également fait une saison exemplaire et perdu la première place qu'a la dernière journée de championnat

Pour 2015 les objectifs sont de se maintenir pour l'équipe 1 dans ce nouveau groupe, la montée pour l'équipe 2 et la première place pour l'équipe vétérans

Le club a besoin également de féminines pour disputer la coupe de France

Si vous souhaitez vous investir, venez nous rejoindre et faire progresser le club avec nous, plus nous serons nombreux et motivés au sein du club plus nous pourrons présenter de beaux projets sérieux et innovants à la mairie afin qu'elle soit partenaire de nos ambitions.

Femmes, Hommes et Jeunes de Nancray venez participer à notre challenge

L' ABN est un club qui veut grandir et nous avons besoin de vous

Prochaines dates à retenir :

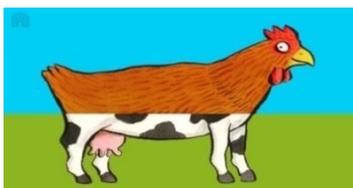
Réunion des licenciés : mardi 2 Décembre à 20h00 salle des associations

Assemblée générale : 31 Janvier 2015 à 19h00 salle des associations

Vous êtes intéressés, contactez :

Nicolas Cattet, président 06/43/41/06/74

Christophe Miazza vice-président 06/22/30/04/36



Pêle-mêle

Nos amies les bêtes

Chiens, chats, lapins, cobayes, hamsters... : vos « animaux de compagnie » font partie de votre vie, partageant même parfois, en bons confidents, vos bonheurs et chagrins.

Mais attention ! Votre animal préféré ne doit pas devenir la bête noire de vos voisins ! Pour éviter une telle situation, voici quelques règles à respecter :



- Pensez à toujours sortir Milou ou Rantanplan **tenu en laisse**. S'il fait ses besoins, **ramassez ses déjections** afin de maintenir votre cadre de vie (et celui de vos voisins !) propre et agréable. Votre protégé ne doit par ailleurs et en aucun cas errer dans les parties communes ou aux abords des immeubles.

- Concernant les chats, cobayes, lapins et hamsters, leur **litière** doit être régulièrement nettoyée : en la jetant dans des sacs plastiques, vous participerez à une bonne hygiène et à un meilleur tri.

- Nos amies les bêtes sont sous votre responsabilité : elles doivent **respecter la tranquillité de vos voisins** et ne pas porter atteinte à leur jouissance paisible. Vous êtes titulaire du bail et donc responsable des désagréments occasionnés. Evitez par exemple de laisser votre chien trop longtemps seul : il en serait malheureux et ses aboiements dérangeraient votre entourage. S'il jappe, offrez-lui un collier anti-aboiement et le tour sera joué !

- Les **chiens de 1^{ère} catégorie (chiens d'attaque) sont interdits** dans le parc immobilier d'Habitat 25. Si vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs chien(s) de catégorie 2 (chiens de garde et de défense), vous devez pouvoir répondre à tout moment du respect de la réglementation en vigueur. Lors de leur promenade, ces chiens doivent être non seulement tenus en laisse mais aussi muselés.

- De nouveaux animaux ont rejoint des foyers ces dernières années : rats, furets, lapins... La **détention de certains NAC** (Nouveaux Animaux de Compagnie) non domestiques peut être soumise à une **autorisation préalable** (informations complémentaires sur www.vosdroits.service-public.fr). Ces derniers doivent faire l'objet d'une surveillance particulière de la part de leur propriétaire.

✓ **Déneigement**

Les premières neiges pouvant arriver bientôt, nous rappelons aux habitants qu'ils ont pour obligation de déneiger les trottoirs qui longent leur propriété.

Si vous connaissez des personnes ayant des difficultés pour déneiger devant chez eux (personnes âgées, personnes à mobilité réduite,...), vous pouvez faire preuve de civisme en les aidant à déneiger leur partie de trottoir et l'accès à leur habitation. Sinon, merci d'informer le secrétariat de mairie qui prendra les mesures nécessaires.

✓ **Travaux**

Nous informons les habitants que quelques perturbations sont à prévoir lors des travaux d'aménagement du futur magasin de la société de fromagerie (derrière la boulangerie). Merci de votre compréhension.

✓ **Remerciements**

Tout roule à l'école

Les véhicules (trottinettes, tricycles, vélos ...) ont retrouvé une 2ème jeunesse après leur passage au garage.

La municipalité et les enseignants remercient Mr. et Mme. Bourdenet pour leur travail effectué bénévolement.

✓ **Fleurissement**

Avec l'automne, arrive le nettoyage des jardins et de nouveaux projets...

Si vous devez vous séparer de vivaces trop envahissantes, le comité fleurissement de Nancray vous propose de les récupérer afin de leur trouver une seconde vie dans les massifs du village...Pour cela, vous pouvez les déposer à l'entrée de l'atelier communal le vendredi matin de 10h à 12h.

Toutes les personnes qui désirent s'investir pour le fleurissement du village sont les bienvenues et peuvent prendre contact avec Monique Ramel tel 03 81 60 03 85.

✓ **Opération brioche**



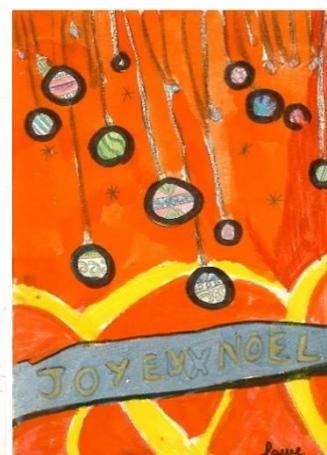
Bilan positif cette année encore à Nancray pour l'opération brioche organisée par l'ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales) et le CCAS du village. Les habitants ont répondu présents et la vente des brioches a permis de récolter la somme de 1690 euros. Cette opération de solidarité va permettre à l'ADAPEI de mener à bien ses nombreuses actions en faveur des personnes en situation de handicap. Les organisateurs tiennent à remercier tous les bénévoles qui ont donné un peu de leur temps ainsi que les Nancréens pour leur générosité.

Michel Massias papa d'un jeune trisomique et administrateur à l'ADAPEI.

✓ **Remerciements**

Ci-après quelques-uns des dessins agrémentant les invitations envoyées aux Anciens de village pour le repas prévu le 13 décembre à la salle du Vaizot.

Nous remercions les enfants qui ont réalisé ces dessins et qui fréquentent le cours de dessin de la Dynamique animé par Virginie Franc le mercredi après-midi.



✓ **Information sur l'Europe**



Ce mois-ci nous mettons un coup de projecteur sur les Institutions européennes

La Commission européenne

Elle propose des actions ou des textes de lois et veille, après décision du Conseil de l'Union européenne, à leur bonne exécution. Elle agit dans le cadre de mandats précis donnés par les Etats membres et sous le contrôle du Parlement européen.

Vingt commissaires la composent, dont deux pour la France, assistés de directions générales à compétence administrative et technique. Chaque commissaire est chargé d'un ou plusieurs secteurs (agriculture, recherche, éducation...), pendant cinq ans.

Le Conseil de l'Union européenne

C'est le principal centre de décision de l'Union. Il adopte les "lois européennes" (directives, décisions et règlements). Il réunit plusieurs fois par mois les ministres des Etats membres, habilités à engager leur Gouvernement. La composition change en fonction de l'ordre du jour : les questions agricoles sont soumises aux ministres de l'Agriculture, les programmes de santé aux ministres de la Santé...

Le Conseil européen

Il fixe les grandes orientations et donne les impulsions sur les sujets les plus importants. Il est composé des chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays membres de l'Union européenne et du président de la Commission européenne. Il se réunit au moins deux fois par an, dans le pays qui assure la présidence de l'Union européenne. Celle-ci est tournante au rythme d'une rotation semestrielle.

Le Parlement européen

Il examine les propositions de directives et de règlements européens qu'il accepte, modifie ou refuse. Il contrôle la Commission européenne qu'il peut renverser par une motion de censure. Il vote le budget communautaire. Ses 732 députés (dont 78 députés pour la France) sont élus directement par les citoyens européens pour un mandat de 5 ans. Le siège du Parlement européen est à Strasbourg.

Autres institutions

La Cour des comptes européenne contrôle la légalité et la régularité des recettes et des dépenses communautaires. Elle est composée de 15 membres, nommés pour 6 ans. Son siège est à Luxembourg. Le Comité économique et social (CES) est l'organe d'expression des acteurs socio-économiques : syndicats, entreprises, agriculteurs, artisans, familles, consommateurs... Situé à Bruxelles, cet organe consultatif est composé de 222 membres, dont 24 français.

Le médiateur européen est compétent pour toutes les plaintes des citoyens relatives au mauvais fonctionnement d'une institution ou d'un organe communautaire. Il n'est pas concerné par les plaintes envers les administrations nationales, régionales ou locales des Etats membres qui relèvent des médiateurs nationaux.

Le Comité des Régions, à Bruxelles, est consulté pour toute question touchant aux intérêts régionaux. Composé de 222 membres dont 24 français, il représente les communes, les départements et les régions d'Europe.

La Banque européenne d'investissement (BEI) finance à long terme des projets, comme les réseaux transeuropéens de transports et de télécommunications. Son siège est à Luxembourg.

La Cour de Justice européenne veille au respect du droit communautaire à l'interprétation et à l'application des traités européens.

✓ **Boîtes aux lettres**

Il est demandé à chacun et chacune de mettre une boîte aux lettres visible avec les noms et prénoms des occupants.

La qualité de la desserte postale repose pour beaucoup sur la boîte aux lettres. Elle est l'outil d'un raccordement efficient de chaque foyer au réseau de distribution de La Poste. En cela, elle a dans son domaine autant d'importance qu'un branchement à l'électricité, au téléphone ou au service des eaux. C'est pourquoi la réglementation s'est intéressée à la boîte aux lettres. Déjà en la rendant obligatoire. Tous les bâtiments d'habitation doivent en être pourvus, à raison d'une par logement (ou plusieurs regroupées en un ensemble homogène quand le bâtiment comporte plusieurs logements) précise l'Article R111-14-1 du Code de la construction et de l'habitation. La réglementation se préoccupe aussi de son lieu d'implantation. Pas question, pour le facteur, de se livrer à un jeu de piste. La boîte aux lettres doit être implantée en limite de propriété, en bordure d'une voie ouverte à la circulation publique et à un niveau accessible aux véhicules automobiles.

✓ **Remerciements**

Le comité du Doubs de la Ligue contre le cancer remercie les 175 généreux donateurs qui ont donné 6 328 €. L'argent collecté sera employé dans notre département pour soutenir la recherche, l'accompagnement des malades, l'information et la prévention.

✓ **Restauration**

Depuis quelque temps, vous avez peut-être constaté la présence d'un 2ème pizzaiolo, le mardi soir, Grande Rue à NANCRAÏ

✓ **Remerciements**

Le maire Frédéric SALVI et son conseil remercient Monsieur Samuel BAULIER d'avoir mis à disposition gracieusement le branchement électrique nécessaire au nettoyage de la Vierge. Nous remercions également pour leur investissement pour la remise en état de la Vierge, Gilles SAINT-HILLIER, Michel RAMEL et Michel MASSIAS.

✓ Ballade a NANCRAY

CIRCUIT DU CHÊNE PRÉSIDENT

- 1 En face du panneau de départ, prenez la route à droite en longeant l'aire de camping-cars puis continuez sur environ 200 m avant de bifurquer sur la droite.
- 2 Suivez le sentier en direction de la forêt de Bouclans sur environ 1,5 km puis tournez à droite. Un sentier en quasi-ligne droite et sans dénivelé de plus de 2 km vous permet de profiter au mieux des paysages boisés.
- 3 Bifurquez à droite puis continuez tout droit jusqu'au stade de Nancray avant de tourner à droite pour revenir au point de départ... et d'arrivée !

- DÉPART
- PARKING
- CIRCUIT
- LIAISONS OU AUTRES CIRCUITS

BALISAGE à suivre

Tout au long de votre randonnée, les balises de jalonnement des itinéraires pédestres vous permettront de suivre votre chemin. Les panneaux directionnels vous permettront de repérer les intersections entre deux boucles ou les intersections entre une boucle et le début d'une liaison vers une autre boucle.

Règles de BONNE CONDUITE sur les sentiers

Pensez aux autres, à la sérénité de la nature. Vous n'êtes pas les seuls à fréquenter les chemins : soyez tolérants avec les autres piétons, vététistes et cavaliers...

Apprenez à connaître et à respecter la faune et la flore, surtout dans les espaces sensibles, pour comprendre pourquoi il convient de les préserver.

Ne laissez ni trace de votre passage, ni déchet. Emportez vos déchets jusqu'à la prochaine poubelle.

Ne faites pas de feu dans la nature (forêts et zones broussailleuses).

Ne dégradez ni les cultures, ni les plantations et ne dérangez pas les animaux domestiques ou troupeaux.

Les agriculteurs ont la gentillesse de vous laisser passer dans leurs pâtures : derrière vous, reformez toujours clôtures et barrières.

Tenez les chiens en laisse, ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.

Ne consommez pas l'eau des ruisseaux : sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle est potable.

En période de chasse, renseignez-vous auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être déconseillés.

Renseignez-vous des règlements d'accès aux réserves naturelles : les chiens, l'utilisation d'engins sonores et la cueillette des plantes peuvent, dans certains cas, être proscrits.

* Les temps de parcours sont donnés à titre indicatif et peuvent varier selon les capacités de chacun.

Découvrez les 18 CIRCUITS PÉDESTRES sur le secteur du plateau

- ARGUEL**
 - ▶ CIRCUIT DES GRANDS PRÉS
- BUSY**
 - ▶ SENTIER DE LA PIERRE DE VORGES
- FONTAIN**
 - ▶ GRANDE BOUCLE DE FONTAIN
- GENNES**
 - ▶ CHEMIN DES ESPESSES
 - ▶ TOUR DES LANDES
- LA CHEVILLÔTE**
 - ▶ SENTIER DU GOLF
- LARNOD**
 - ▶ SENTIER DE DÉCOUVERTE DE LARNOD
- MAMIROLLE**
 - ▶ SENTIER DU BOIS DE LA FOUGÈRE
- MONTFAUCON**
 - ▶ BOUCLE DE NACRA
 - ▶ SENTIER DES FALAISES ET DU CHÂTEAU
 - ▶ SENTIER DU FORT ET DES BATTERIES
 - ▶ SENTIER DES RIVES ET DU CHÂTEAU
- MORRE**
 - ▶ SENTIER DES BUIS
- NANCRAY**
 - ▶ CIRCUIT DU CHÊNE PRÉSIDENT
 - ▶ CIRCUIT DU FONTENY
 - ▶ CIRCUIT DU MOULIN
- SAÛNE**
 - ▶ CHEMIN DES ESSARTS
- VORGES-LES-PINS**
 - ▶ SENTIER DES CRÊTES

- ▶ DIFFICULTÉ FACILE
- ▶ DIFFICULTÉ MOYENNE
- ▶ DIFFICULTÉ DIFFICILE

Retrouvez sur www.grandbesancon.fr/hando les vidéos des parcours, les tracés Gps, les cartes des itinéraires et les dessertes possibles en transport en commun par le réseau cinéo.

CIRCUITS Pédestres DU GRAND BESANÇON

NANCRAY CIRCUIT DU CHÊNE PRÉSIDENT

- DÉPART / ARRIVÉE
- ENTRÉE DU MUSÉE
- 047 239561, 6.185062
- DISTANCE
- 6,1 KM
- DÉNIVELÉ POSITIF
- 55 M
- TEMPS DE PARCOURS ESTIMÉ*
- 2H30
- DIFFICULTÉ
- BLEUE (MOYEN)



Les prochains rendez-vous

❖ le 29 novembre

Ville de Besançon
Grand Besançon
france bleu besançon
Le Doubs

L'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon
présente

TUBBY conte musical avec récitant
le **TUBA**

TUBA SOLO : Guy Merlevède
Organisé par l'APE Nancray
Tarif : 5€
Gratuit - de 12 ans

SAMEDI 29 NOVEMBRE 20h30
SALLE DES FÊTES - NANCRAY

❖ Le 05 décembre

Vous êtes toutes et tous invités à participer à la soirée du Téléthon organisée conjointement par les communes de Nancray et Naisey le vendredi 5 décembre à 20h00 à NAISEY les Granges.

❖ Le 10 décembre

La bibliothèque, vous invite à venir rire avec les clowns Pâte de Fruit, Chocolat et Moutarde

*Mercredi 10 décembre à 15h00
Salle René Tatu à Nancray*

Entrée libre



❖ Le 19 décembre

L'École de Musique du Plateau vous propose

"Concert de Noël de l'ensemble de trompettes de l'école de musique du Plateau en partenariat avec la batterie-fanfare de Saône le 19 décembre 2014 à 20h30 à l'église de Morre. Entrée libre".